

BON DE RÉSERVATION Grande Semaine de Fontainebleau 2021

Finales CSO et Hunter du 27/08 au 05/09

Finales Dressage du 16/09 au 19/09

Ce bon de réservation est à renvoyer impérativement avant le 20 juillet 2021.

Par mail :

evenementiel@shf.eu

ou

Par Courrier :

Société Hippique Française
261 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tel : 01 53 59 31 31

INFORMATIONS

1 / Entreprise

Raison Sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA : **Code NAF :**

N° Siret :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Pays :

Téléphone : **Portable :**

E-mail: **Site internet :**



2 / Contact

Nom : **Prénom :**

Téléphone : **Portable :**

E-mail:



Cottages couverts, plancher, électricité 2Kw, wifi inclus

SURFACE	STRUCTURE	Finales CSO du 27/08 au 05/09		Finales Dressage du 16/09 au 19/09		€ HT
		<input type="checkbox"/>	€			
9 m ²	3x3	<input type="checkbox"/>	1 140 €			€ HT
18 m ²	Deux 3x3 adjacentes	<input type="checkbox"/>	1 850 €			€ HT
27 m ²	Trois 3x3 adjacentes	<input type="checkbox"/>	2 550 €			€ HT
36 m ²	Quatre 3x3 adjacentes	<input type="checkbox"/>	3 320 €			€ HT
16 m ²	4x4	<input type="checkbox"/>	1 670 €	+	690 483 €	€ HT
32 m ²	Deux 4x4 adjacentes	<input type="checkbox"/>	2 580 €			€ HT
48 m ²	Trois 4x4 adjacentes	<input type="checkbox"/>	3 590 €			€ HT
64 m ²	Quatre 4x4 adjacentes	<input type="checkbox"/>	4 430 €			€ HT
80 m ²	Cinq 4x4 adjacentes	<input type="checkbox"/>	5 130 €			€ HT
25 m ²	5x5	<input type="checkbox"/>	2 320 €	+	840 588 €	€ HT
50 m ²	Deux 5x5 adjacentes	<input type="checkbox"/>	3 620 €	+	1300 910 €	€ HT
75 m ²	Trois 5x5 adjacentes	<input type="checkbox"/>	4 970 €	+	1770 1 239 €	€ HT
100 m ²	Quatre 5x5 adjacentes	<input type="checkbox"/>	6 410 €	+	2280 1 596 €	€ HT

Nous contacter pour des surfaces non indiquées dans le tableau ci-dessus.

<input type="checkbox"/> Supplément 1 angle sous réserve de disponibilités	+ 20%	€ HT
<input type="checkbox"/> Supplément 2 angles sous réserve de disponibilités	+ 30%	€ HT
<input type="checkbox"/> Moquette	8,50€ x m ²	€ HT

↳ Merci d'indiquer la couleur :



	Finales CSO du 27/08 au 05/09		Finales Dressage du 16/09 au 19/09		€ HT
	<input type="checkbox"/>	€			
Surface pour exposition matériel	<input type="checkbox"/>	50 € x m ²	+	50 35 € x m ²	€ HT
Véhicule 1 ou 2 chevaux	<input type="checkbox"/>	870 € x	+	870 609 € x	€ HT
Véhicule 3 à 6 chevaux	<input type="checkbox"/>	1 170 € x	+	1170 819 € x	€ HT
Véhicule + de 6 chevaux	<input type="checkbox"/>	1 450 € x	+	1450 1015 € x	€ HT

Total 1

€ HT

MONTAGE ET DÉMONTAGE

• L'installation des exposants devra impérativement se faire aux dates et horaires suivants :

FINALES CSO ET HUNTER : Mercredi 25 et Jeudi 26 septembre de 9h00 à 19h00.

FINALES DRESSAGE : Mercredi 15 septembre de 9h00 à 19h00.

En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter la SHF afin de fixer une date et un horaire d'installation.

• Démontage des stands :

FINALES CSO ET HUNTER : Dimanche 5 septembre à l'issue des épreuves et/ou lundi 6 septembre avant 12h00.

FINALES DRESSAGE : Dimanche 19 septembre à l'issue des épreuves.

Compteur électrique 3 Kw et +

Nous contacter pour devis

€ HT

 Décoration & Aménagement

Nous contacter pour devis

€ HT

Accès internet

WIFI OFFERT

↳ Pour plus de besoins, contactez Datanaute en complétant le formulaire en ligne sur :

<https://paiement.datanaute.com/fontainebleau/fr.html>

L'accès à la 4G étant très limité sur le site nous vous conseillons vivement de vous équiper de terminal CB WIFI

Écrans TV

Datanaute

↳ Vous pouvez effectuer votre commande auprès de Datanaute sur :

<https://paiement.datanaute.com/fontainebleau/fr.html>

ZONE SOUHAITÉE

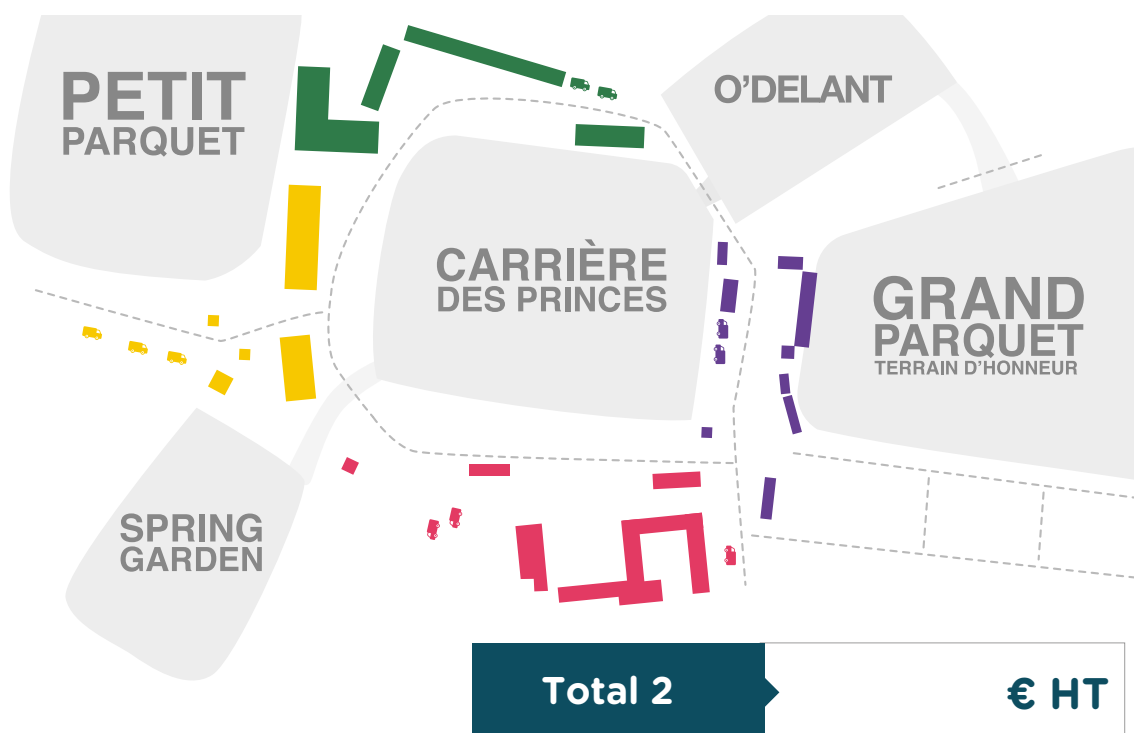
 Zone 1

 Zone 2

 Zone 3

 Zone 4

La SHF se réserve le droit de positionner en priorité ses partenaires.



SÉCURITÉ

- Les extincteurs réglementaires sont fournis par l'organisateur.
- Visuels aériens : les visuels aériens gonflables ou autres **sont interdits sur l'ensemble du site.**
- Ombrage : Les tonnelles et parasols **sont strictement interdits sur l'ensemble du site.**

LIVRAISON

Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants, avant, pendant et après la manifestation. **Pendant la manifestation :** Les véhicules de stockage de matériel seront stationnés à l'extérieur du site. Une navette sera mise à votre disposition chaque jour, de 8h à 10h et le soir après les épreuves afin d'assurer vos livraisons. En dehors de ces horaires, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site, sauf accord de la Société Hippique Française.

VISIBILITÉ SUR LE TERRAIN

 Sponsoriser une épreuve

Nous contacter

 Obstacle sur piste

Grand parquet

2 500 €

€ HT

Carrière des Princes

2 500 €

€ HT

Petit parquet

1 500 €

€ HT

Finales CSO
du 27/08 au 05/09

Finales Dressage
du 16/09 au 19/09

Spot publicitaire sur l'écran géant

15 fois par jour minimum, durée de 30s max/spot

 1500 €

+

 ~~500~~ 350 €

-30%

€ HT

VISIBILITÉ SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

 Offre partenaires

Nous contacter

 Insertion publicitaire

Programme

Distribution payante

Nous contacter

 Bannière publicitaire

sur le site fontainebleau.shf.eu

350 € /Mois

10/08 au 10/09

€ HT

VOS OPÉRATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

 Réservation d'un espace privatisé avec possibilité de restauration au bord de la Carrière des Princes

Nous contacter

€ HT

 Organisation de séminaires/conférences

Nous contacter

€ HT

Total 3
€ HT

FRAIS DE DOSSIER

Finales CSO

 75 €

Finales CSO + Dressage

 50 €

Total 4

€ HT

TOTAL DE RÉSERVATION

À réception de votre dossier de participation complété et signé, nous vous contacterons pour valider votre emplacement.

Payable à réception de facture par chèque à l'ordre de SHF ou par virement. Les stands seront mis à disposition uniquement lorsque l'exposant se sera acquitté du règlement total de sa facture. Les réservations **non signées et non accompagnées de l'acompte** correspondant ne pourront être prises en compte.

Total HT (1+2+3+4)

€ HT

TVA 20 %

€

Total TTC

€ TTC

Acompte 40%

€

MODES DE PAIEMENT

 Par virement bancaire

↳ Ajouter le libellé :

« **VotreNom_Exposants_GSF2021** »

			
<i>Référence bancaire</i>			
Titulaire SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE			
Domiciliation SG PARIS CROIX ROUGE ENT (01678) 6 RUE DE SEVRES 75006 PARIS			
Banque : 30003	Guichet : 03290	N° Compte : 00037264161	Clé : 86
IBAN : FR76 3000 3032 9000 0372 6416 186		BIC/SWIFT : SOGEFRPP	

 Par chèque bancaire

↳ à l'ordre de la Société Hippique Française

////////////////////

PAIEMENT DU SOLDE

Je demande mon inscription comme exposant à la Grande Semaine de Fontainebleau. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement et d'utilisation du stand et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et je déclare renoncer à tout recours contre la Société Hippique Française, l'organisateur. Je déclare respecter l'emplacement convenu avec l'organisateur. Je reconnais avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant ma responsabilité civile et celle de toute personne participant à l'exercice de mes activités ou celles de la société à l'occasion de sa participation à la Grande Semaine de Fontainebleau.

Nom du Signataire

Fonction

Date

Cachet de l'entreprise

Signature obligatoire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXPOSITION

1 - Présentation

L'Association « Société Hippique Française », ci-après désignée Comité Organisateur, est organisatrice de l'événement et sera heureuse de vous accueillir pour les Finales Nationales Jeunes Chevaux de Dressage, Saut d'Obstacles et Hunter.

2- Lieu et date

Les manifestations se déroulent sur le terrain du Grand Parquet de Fontainebleau, du vendredi 27 Août au dimanche 5 septembre 2021 pour les finales CSO et du jeudi 16 au 19 septembre pour les finales Dressage

3- Admission des exposants

Seules les demandes de réservation dûment remplies et accompagnées du règlement d'un acompte de 40% du montant total TTC de la réservation seront prises en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir à la Société Hippique Française avant le **20 juillet 2021**, faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le comité organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux expositions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées sont remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être **inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers**.

Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque. La répartition des emplacements sera établie par le comité organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des desideratas des exposants. Le comité organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle du prix de la concession.

Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

4- Paiement et désistement

Toute demande d'admission ne sera prise en compte qu'avec le règlement d'un acompte de 40% du montant total TTC.

Le solde (60%) sera à régler dès réception de la facture et avant toute installation sur site.

Les chèques des banques domiciliées hors de France ne seront pas acceptés.

Toute demande d'admission, une fois acceptée, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture avant son installation sur site, quand bien même il serait amené à se désister de cette demande, même en cas de force majeure.

En cas de désistement, l'intégralité des sommes restant dues par l'exposant deviendront immédiatement exigibles. L'exposant ne pourra en aucun cas réclamer la réduction du prix de sa participation, en raison de son désistement, notifié au Comité Organisateur après le 25 juillet 2021.

Par ailleurs, le Comité Organisateur pourra disposer librement de tout emplacement que l'exposant n'aura pas occupé au moment de l'ouverture du salon. L'exposant ne pourra prétendre, dans ce cas, au remboursement, même partiel, du prix de sa participation.

Toutes les prestations sont facturées avec TVA au **taux de 20%**. **Les exposants étrangers ont la possibilité de récupérer cette TVA auprès de l'administration fiscale française.**

5- Restauration

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier.

Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

6- Installation et déménagement des stands

L'installation des exposants devra impérativement se faire aux **dates et horaires indiqués en bas de page 2, partie Montage et Démontage**.

En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter la SHF afin de fixer une date et un horaire d'installation.

L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

7- Tenue des stands

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

8- Principes d'aménagement

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure de tente, plancher auto stable et électricité 1-2 kw pour toutes les structures. La moquette est en option.

Décoration & aménagement : un devis sera réalisé selon vos demandes. Les commandes devront être passées le **20 juillet 2021** au plus tard.

Les extincteurs réglementaires sont fournis par l'organisateur.

Les exposants ne seront pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits, sauf autorisation du Comité Organisateur.

La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. **Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.**

Exposition de boxes, écuries, auvents, ... : il est obligatoire de fournir un plan de la construction envisagée, mentionnant le type de matériaux, les dimensions, les ouvertures éventuelles... ; un devis personnalisé sera étudié à réception.

9- Electricité

Les installations électriques doivent être effectuées selon les règles de la Commission Départementale de Sécurité. Un coffret électrique comprend : 2 prises, 10 ampères, 220 volts, 1 protection différentielle. Merci de nous contacter pour devis si vous avez besoin d'un branchement spécifique, avec une puissance supérieure.

10- Assurance

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés.

L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exposition et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

11- Parking et livraison

Parking : aucun camion servant au stockage de la marchandise ne sera autorisé à l'intérieur de l'enceinte. Un macaron parking par exposant donnant accès au parking de la Salamandre sera remis lors de l'installation. Pour les autres véhicules, un parking gratuit sera possible sur l'espace public du terrain de la Salamandre.

Livraisons : les véhicules de stockage de matériel seront stationnés à l'extérieur du site.

Une navette sera mise à votre disposition chaque jour, de 8h à 10h et le soir après les épreuves afin d'assurer vos livraisons. En dehors de ces horaires, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site, sauf accord de la Société Hippique Française.

12- Déchets

Les exposants sont tenus de rendre les lieux propres. L'organisateur met à disposition des poubelles. À la fin de l'événement, les déchets devront tous être emballés dans des sacs poubelles. Ils seront ensuite déposés par l'exposant dans les bennes à ordures. En cas de non-respect de cette clause, l'exposant s'expose à une indemnité forfaitaire égale à 50€.

13- Conditions d'annulation

En cas d'annulation de toute ou partie de la manifestation empêchant la réalisation du contrat, les acomptes versés seront remboursés mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la SHF. Si toute ou partie de la manifestation est reportée, et sous réserve de l'accord de l'exposant, l'engagement est à nouveau valable et lui-même reporté. En cas contraire, rien ne sera dû à la SHF.

14- Application du règlement

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.